

Les rendez-vous de Mars

Mars débute officiellement le printemps. Il accueille également la Journée Internationale des Droits des Femmes le 8 mars, une date importante pour la reconnaissance de l'égalité et des progrès sociaux. À cette occasion, Gabiniennes et Gabiniens sont invités à découvrir l'exposition « Gratitude à la vie », du 3 au 28 mars à la Médiathèque Georges Perec.

Le 19 mars, une cérémonie d'hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc se tiendra place Foch à 19h, rassemblant élus, associations mémorielles et d'Anciens Combattants pour honorer la mémoire et transmettre le devoir de souvenir.

Ce mois est aussi destiné à la sensibilisation : Mars Bleu consacré à la prévention du cancer colorectal. Cette campagne, comme d'autres dans l'année, rappelle l'importance de la santé et de la solidarité.

Cette année, mars est un mois important pour la vie démocratique : les prochaines élections municipales se tiendront les dimanches 15 mars (1^{er} tour) et 22 mars (2nd tour).

Retrouvez le programme complet des événements sur Gagny.fr. Pour toute information sur les activités CCAS, contactez le 01 56 49 23 40.

VILLE DE GAGNY

Journée Internationale des Droits des Femmes

DU 3 AU 28 MARS 2026

TOUTES LES ACTIONS ICI

Retrouvez toute l'actualité sur

[Instagram](#) [Facebook](#) [TikTok](#) [YouTube](#) [Gagny.fr](#)

Gagny
www.gagny.fr

CAF: calcul des droits

Chaque année, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) récupère auprès des impôts les ressources de l'année N-2 (2024) pour le renouvellement des droits et le calcul de nouveaux droits. Si la CAF n'a pas connaissance des ressources 2024, **l'allocataire reçoit un SMS ou une alerte dans son espace « Mon Compte » et doit faire sa déclaration dans la rubrique « Mes Ressources ».**

Dans la rubrique « Mes Démarches », l'allocataire peut faire une simulation pour vérifier s'il peut bénéficier de nouveaux droits comme le Revenu de Solidarité Active (RSA), une Aide au Logement ou encore la Prime d'Activité.

CPAM: le congé supplémentaire de naissance

Le congé supplémentaire de naissance est un nouveau droit créé en 2026. La demande est à réaliser auprès de la CPAM. Il s'ajoute aux congés existants (congé maternité, de paternité, d'accueil de l'enfant ou congé d'adoption) pour les parents actifs remplissant les conditions d'ouverture.

Ce nouveau congé n'a pas vocation à se substituer au congé parental d'éducation : les parents conservent la possibilité de recourir à la Prestation Partagée d'Éducation (PreParE) auprès de la CAF.



Les litiges de voisinage

Les litiges de voisinage font partie des conflits les plus fréquents de la vie quotidienne. Qu'il s'agisse de nuisances sonores, de problèmes de limites de propriété, d'odeurs ou encore d'animaux, ces différends peuvent rapidement détériorer la qualité de vie et les relations entre voisins. Pourtant, dans la majorité des cas, des solutions existent pour prévenir ou apaiser les tensions sans en arriver au tribunal.

Les litiges de voisinage naissent généralement de situations banales : un bruit répétitif, des travaux tardifs, une haie trop haute ou un stationnement gênant. Même mineurs au départ, ces désaccords peuvent s'envenimer lorsque le dialogue est absent ou que les nuisances se répètent.

La première étape pour résoudre un litige de voisinage reste **la discussion directe**. Un échange

courtois permet souvent de clarifier un malentendu ou de trouver un compromis. Beaucoup de conflits perdurent simplement parce que chacun campe sur ses positions sans communiquer. Quelques bonnes pratiques : parler calmement et au bon moment, expliquer la gêne subie sans accuser, proposer une solution concrète (horaires, aménagements, règles communes). Lorsque le dialogue direct est difficile, un **courrier amiable** peut formaliser la demande et laisser une trace écrite. Si la situation persiste, plusieurs dispositifs existent avant d'envisager une action en justice : la médiation (un médiateur ou un conciliateur de justice aide les parties à trouver un accord), le syndic de copropriété (dans un immeuble, il peut intervenir pour rappeler le règlement), et la police municipale (notamment pour les nuisances sonores ou les troubles à l'ordre public).

Lorsque toutes les tentatives amiables échouent, la voie judiciaire peut être envisagée. Le juge peut ordonner : la cessation du trouble, des travaux de mise en conformité et des dommages et intérêts. Cependant, une procédure judiciaire est longue, coûteuse et peut dégrader définitivement les relations de voisinage. Elle doit donc rester une solution de dernier recours.

La vie implique des concessions et le respect des autres. Les litiges de voisinage rappellent l'importance de la tolérance, de la communication et du respect des règles communes. Anticiper les sources de conflit et privilégier le dialogue permettent souvent d'éviter l'escalade. En définitive, la meilleure solution reste celle qui préserve à la fois la tranquillité de chacun et des relations apaisées entre voisins. **Bien vivre chez soi passe aussi par bien vivre avec les autres.**

Attention aux arnaques téléphoniques

Les arnaques par téléphone sont devenues l'une des formes d'escroquerie les plus courantes. Chaque jour, des milliers de personnes reçoivent des appels frauduleux visant à soutirer de l'argent, des informations personnelles ou des données bancaires. Ces escroqueries touchent tout le monde, mais les publics vulnérables sont particulièrement ciblés.

Les escrocs utilisent aujourd'hui des techniques très convaincantes. Ils peuvent se faire passer pour un conseiller bancaire, un agent d'assurance maladie, un technicien informatique ou même un proche en détresse. Grâce à l'usurpation du numéro, le numéro affiché sur le téléphone peut sembler officiel, ce qui rend l'arnaque plus crédible. Parmi les arnaques les plus fréquentes : le faux conseiller bancaire prétend qu'une opération suspecte a été détectée et

demande des codes de sécurité ou un virement urgent ; le faux colis ou abonnement, un message annonce un problème de livraison ou un abonnement à résilier, avec un numéro à rappeler ; un escroc se fait passer pour un enfant ou un petit-enfant et demande de l'argent en urgence.

Certains indices permettent de repérer une tentative d'escroquerie : l'appel crée un sentiment d'urgence ou de panique, des informations confidentielles sont demandées : code bancaire, mot de passe, numéro de carte ; l'interlocuteur insiste pour une action immédiate ; le discours est flou ou incohérent ; il est demandé d'effectuer un virement ou d'acheter des cartes prépayées.

Aucune banque, administration ou entreprise sérieuse ne demandera des codes secrets par téléphone. En cas d'appel suspect, il est recommandé

de ne jamais communiquer d'informations personnelles ou bancaires, de raccrocher immédiatement si l'appel semble douteux, rappeler l'organisme concerné via un numéro officiel pour vérifier, bloquer le numéro et signaler l'arnaque sur les plateformes dédiées (39700 pour les SMS frauduleux, ou la plateforme gouvernementale de signalement).

Les arnaques téléphoniques évoluent constamment et deviennent de plus en plus crédibles. Restez vigilantes et vigilants, prenez le temps de vérifier les informations et ne cédez jamais à la pression pour vous en protéger. Face à un doute, il vaut toujours mieux raccrocher et vérifier par soi-même : quelques minutes de prudence peuvent éviter de lourdes conséquences.

La journée du service civique



Chaque année, la France célèbre la **Journée du Service Civique**, un temps fort consacré à l'engagement des jeunes dans la vie citoyenne et solidaire. Cette journée vise à mettre en lumière les milliers de volontaires qui s'investissent au quotidien auprès des associations, des collectivités et des structures médico-sociales. En célébrant la Journée du Service Civique, les professionnels, les usagers et les partenaires reconnaissent l'importance de l'engagement citoyen des jeunes et réaffirment leur volonté de construire une société plus solidaire. C'est aussi un moment privilégié pour transmettre les valeurs de solidarité, d'entraide et de participation à la vie collective, essentielles au vivre-ensemble.

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

La Journée Défense et Citoyenneté est organisée par le Ministère des Armées et concerne tous les jeunes français. Cette journée constitue un moment clé du parcours citoyen des jeunes filles et garçons entre 16 et 18 ans.

La JDC a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la défense nationale et de la citoyenneté. Elle permet de mieux comprendre le rôle des forces armées, les missions de protection du territoire, les actions de solidarité internationale ainsi que les valeurs républicaines.

Au cours de cette journée, les participantes et participants assistent à des présentations, des échanges avec des professionnels de la défense et des temps d'information sur les possibilités d'engagement au service de la collectivité. Tous les jeunes français, filles et garçons, sont concernés. Après le recensement effectué à l'âge de 16 ans, une convocation individuelle est envoyée. La journée est obligatoire et donne lieu à la délivrance d'une attestation. Ce document est nécessaire pour certaines démarches administratives,

notamment l'inscription aux examens et concours de l'État ou encore le passage du permis de conduire.

Au-delà de son caractère obligatoire, la Journée Défense et Citoyenneté représente une opportunité d'information et d'éveil à l'engagement. Elle permet aux jeunes de découvrir les différentes formes de participation à la vie de la nation, de contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et de rappeler les droits et les devoirs de chaque citoyen.

Braderie solidaire

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) organise une **braderie solidaire** au sein de sa plateforme d'aide **Cœur Horizon**, située Passage du marché, à l'intersection avec la rue Tainturier, le **jeudi 19 mars 2026 de 10h à 17h**. Ouverte à toutes et tous, cette journée se veut à la fois conviviale, accessible et engagée, au service des Gabiniennes et des Gabinien.

Cette braderie s'inscrit dans la volonté du CCAS de favoriser l'entraide et l'accès à des vêtements à prix solidaires. Les visiteuses et visiteurs pourront y trouver une grande diversité d'articles : vêtements adultes et enfants, accessoires de puériculture et vêtements bébés.

Les fonds récoltés contribueront à l'achat de denrées alimentaires ou au financement d'actions solidaires menées par Cœur Horizon notamment en faveur des personnes en difficulté. L'équipe du CCAS vous attend nombreuses et nombreux !



Les films à découvrir

En mars, le cinéma propose une programmation riche et variée. Venez découvrir notre sélection et profitez de ces nouveautés cinématographiques. Les projections sont proposées, aux retraités gabiniens et gabiniennes, au Cinéma André Malraux. Bonnes séances !

2,50€ le ticket de cinéma sur présentation de la Carte Loisirs CCAS. Ouverture de la billetterie une demi-heure avant la séance.



Mercredi 11 mars à 14h :

« **THE MASTERMIND** » (Drame, policier)

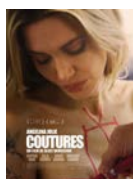
Massachussets, 1970. Père de famille en quête d'un nouveau souffle, Mooney décide de se reconvertir dans le trafic d'œuvres d'art. Avec deux complices, il s'introduit dans un musée et dérobe des tableaux. Mais la réalité le rattrape : écouler les œuvres s'avère compliqué.

Mercredi 18 mars à 14h :

« **LES ENFANTS DE LA RÉSISTANCE** »

(Aventure, drame, famille, historique – à partir de 8 ans)

Pendant l'occupation allemande durant la Seconde Guerre mondiale, François, Eusèbe et Lisa, trois enfants courageux, se lancent dans une aventure secrète : résister aux nazis en plein cœur de la France.



Mercredi 25 mars à 14h : « COUTURES » (Drame)

À Paris, dans le tumulte de la Fashion Week, Maxine, une réalisatrice américaine apprend une nouvelle qui va bouleverser sa vie. Elle croise alors le chemin d'Ada, une jeune mannequin Sud-Soudanaise ayant quitté son pays, et Angèle, une maquilleuse française aspirant à une autre vie.

Les conférences à thématiques variées

En parallèle des films, des conférences offrant des moments d'échanges et de réflexion ont lieu tout au long du mois à l'Auditorium du Conservatoire F.-J. Gossec-41 Avenue Jean Jaurès, à partir de 14h30. **5€ la séance ou 48€ à l'année.**

Jeudi 12 mars : « Redécouvrir Notre Dame de Paris après sa restauration » (Vsart)

Après l'incendie, la Cathédrale Notre-Dame de Paris est devenue, durant plusieurs années, le théâtre d'un chantier hors norme. Architectes, ingénieurs, historiens de l'art, artisans et compagnons ont œuvré ensemble pour redonner vie à ce chef-d'œuvre du patrimoine mondial.

Jeudi 19 mars : « Le Monténégro, aventure à bicyclette » (William FAUTRE)

Découverte d'un territoire idéal pour l'aventure à bicyclette, mêlant routes panoramiques, villages authentiques et rencontres chaleureuses.

Jeudi 26 mars : « Jeux vidéo pour tous » (Microtel)

Le jeu vidéo, lorsqu'il est bien choisi, peut devenir un véritable espace de partage intergénérationnel et un support d'activité pour tous.



Animations au Club Raymond Valenet:

Venez découvrir des après-midis riches en amusement, en créativité et en rencontres :

- Atelier théâtre, les 4, 11, 18 et 25 mars à 14h
- Atelier jeux de société, les 6, 13, 20 et 27 mars à 14h
- Atelier maquillage le 13 mars à 14h

Informations et inscription au préalable au Club Raymond Valenet, 46 avenue de Rambouillet, 93220 Gagny.

Centre Communal
d'Action Sociale

1 esplanade Michel Teulet
Tél : 01 56 49 23 40

Suivez toute l'actualité de la ville sur



CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GAGNY